

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°64/2026

Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Date d'affichage : 18 JUIN 2026  
Date de convocation : 18 JUIN 2026

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à 18 heures30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Philippe MILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Raphaëlle LA MANNA à Norbert BERNARD, Jeanine DURAND à Christine CANAL JOUVIN, Frédérique REFFET à Philippe MILLE

Secrétaire de séance : Mme Jeanne GAISON

**OBJET : Budget annexe des cimetières communaux : affectation des résultats 2025**

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire M57, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 issus du compte administratif pour le budget annexe du cimetière communal.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2025 du budget annexe du cimetière communal, et vérifié la conformité avec le compte de gestion 2025, conformément à la réglementation attachée à l'instruction M57 sur la comptabilité des services publics locaux, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats 2025 comme présentés ci-dessous :

**- Section d'investissement :**

L'excédent d'exécution section d'investissement : + 32 890,67€

Report Excédent d'investissement R001 au budget 2026 + 32 890,67€

Le Conseil Municipal

- Où l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,
- Décide d'affecter les résultats du budget annexe du cimetière communal de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés.

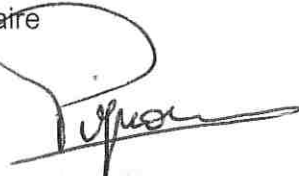
Le secrétaire de séance



Jeanne GAISONN



Le Maire



Philippe PIGNON